# OU PAPIER-NOUVELLES

# DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS:

Du DIMANCHE 13 Novembre 1791.

\*\* Le Bureau de la Gazette Universelle est actuellement | rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est-là que doivent être adressés les Souscriptions. Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.

## ESPAGNE.

De Madrid, le 25 octobre.

LE roi, pour témoigner aux aumoniers des régimens employes à la défense d'Oran, & de ses forts, combien il est content de leurs services, & du zele qu'ils ont montre dans l'exercice de leur minimère, les en a récompensés par des nommations à des bénéfices dans différens diocèles du royaume. Selon les derniers avis d'Oran, on y ressentit, le 29 du mois dernier, entre onze heures & minuit, un tremblement de terre plus sort que celui qu'on y éprouva quelques jours auparavant, & qui fit tomber un pan de murailles du fort St. Roch, correspondant avec l'enceinte de la place, du côté de la mer, & y a causé une brêche de dix-huit varres de largeur, & de toute la hauteur du mur. Quelques jours avant, pareil accident a fait tomber une autre pattie de la même enceinte, ce qui a occasionné la ruine presque entière de cette muraille.

# POLOGNE.

Extrait d'une lettre de Varsovie, du 26 octobre.

Nous avons aussi nos émigrans, mais en plus petit nombre que la France; car nous n'en comptons que trois : encore cherchons-nous à les ramener à la raison & à la patrie.

La séance de la diere, du 24 octobre, a été très-orageuse. Il est arrivé des nouvelles positives que le Hetman Rzewuski & le général Potocki ont été à Yassy, pour y trouver le seu prince Potemkin; mais ils sont arrivés après sa mort. On ignore l'objet de ce voyage; mais, comme on sait que ces messieurs ont cabalé long-tems, quoique infructueusement, à Vienne, on le device aisément, & on les plaint : car quel autre sentiment que celui de la pitié peuvent inspirer des gens qui, dans le 18°. siecle, conservent religieusement toutes les erreurs du 14e.

M. Zabisko, nonce de Livonie, a relevé le premier cette démarche anti-patriotique : il a mis au grand jour les inconvégiens de cette vie vagabonde pour des fonctionnaires publics, leurs négociations contre la patrie, & la nécessité de les rappeller à leurs devoirs, de les obliger à prêter le ser-6. 95 2. 90 ment civique à la constitution du 3 mai, en laissant à leur 85 à hosneur & à leur delicatesse le soin de se justifier aux yeux de la mation des motifs de leur séjour à Vienne depuis 3 ans,

nes; suiv. de de leur voyage à Yassy.

Cette proposition a été fortement appuyée par toute la ausse Magit chambre. Le roi, dont la prudence veut murir les délibérations, a représenté la nécessité de remettre la décision au lenpin, Rival demain: il a dit quon ne devoit porter de pareils décrets qu'avec beaucoup de réflexion, pour ne pas aller au-delà de ce qui convient dans les circonfiances. D'autres membres ont fortement infisté sur une résolution prompte, en démontrant le danger de la différer. Après des discussions très-vives, l'on a

conclu « que le pouvoir exécutif devoit ordonner, par l'or-» gane de la commission de guerre, à tous les militaires qui " n'ont pas encore prêté leur serment, de le prêter inces-» fament, & de revenir dans le pays, dans 3 mois au plus » tard, pour remplir leurs devoirs. Quant aux ministres, » c'est le conseil suprême de surveillance qui doit leur in-" timer cet ordre ".

Ainli, en metrant vigoureusement en pratique le droit confié au pouvoir exécutif de veiller à ce que tous les fonctionnaires publics se trouvent à leur poste, nos législateurs out évité la nécessité de faire une nouvelle lei contre les émigrans.

(Cette conduite des Polonois est une leçon pour la France).

### SUEDE.

De Stockholm, le 21 octobre.

On assure qu'il a été conclu entre notre cour & celle de Russe, un traité dont le baron d'Armfeid & le comte de Stackelberg ont éts négociateurs. Ces deux puissances s'engagent, dit-on, à prendre une part active en saveur des François é nigrans, & du parti opprinté en France. La principale conference pour l'arrangement définitif des obligations à contracter à ce sujet, sut tenue le 17 dans la maison du grand-baillif du royaume, le comte de Wachtmeißer, entre le se-crétaire d'état Franck, le général Raub, M. de Hackenson, & le comte de Stackelberg. On ne peut donner avec certifude les articles de la convention; mais on assure que la cour de Pétersbourg, dans un certain cas, fournira 12 mille hommes & 300 mille roubles de subfides en telle place hors du royaume que le roi indiquera; & de plus, elle garantira la nouvelle constitution donnée par le roi le 3 avril 1789, ainsi que la tranquillisé tant intérieure qu'extérieure, en cas d'absence hors de ses états. Mais comme on n'assigne aucune date à ce traité, il est à présumer qu'il est soumis à plusieurs combinaisons éventuelles, & que l'acceptation de Louis XVI changera totalement la question, à moins que de nouveaux troubles en France ne donnent lieu à l'exécution de la ligue.

# ABLEMAGHE.

Extrait d'une lettre de Hambourg, du 5 novembre.

Le roi de Suede a trop affiché son opinion sur la révolution de France, pour qu'on puisse douter de ses sentimens : aussi ne voulur-il pas recevoir la notification faite officiellement de l'acceptation de la constitution françoise par Louis XVI. Le secrétaire d'état de Suede ayant reçu un paquet du chevalier de Gaussen, dont le cachet portoit mission de France en Suede on réposdit « que, vu la captivité du roi de France, on ne » connoît pas plus en Suede qu'en Russie de mission de France; » le secrétaire d'état ayant, par ordre du roi, l'honneur de » renvoyer ce paquet sans l'ouvrir, & de le prévenir en » même tems qu'une correspondance ultérieure à ce sujet se-» roit absolument superflue ». Drottingholm, 8 octobre 1791. Le 17 octobre, le roi eut une longue conférence avec le

comte de Stackelberg, ci-devant amballadeur de Russie à Var-

onfiance liberté

Deum. our être e. A ors l'égife z griet d'actiier preenfuyoit. ier dont que les

lu direcr que la oposé de Ducastel oyat les

ur rem-

ospira ion er y avoit tete des émissant le de la niuaccufation. partement unicioaux. lécréteroit les pieces conde lecan projet on jusqu'il resteroient au milieu

... 1 4.5. 表 5. 1. 6 ... 22.b ... 12. b C2. I 1. I 05. 5 1.5 95.96.98 . 98. 97. 96 4000. 3995

300. 71.5

. . . 473

1990. 2000 6. 95 1. 96

fovie, qui continue de résider à Stockholm, quoiqu'il n'ait pas de caractere public. On sait que le fils de M. de Stackelberg se trouvoit derniérement auprès des princes françois à Coblence, avec le prince de Nasiau. A l'Are de cette con-férence, plusieurs couriers furent expédies à différentes cours, & le comte de Wachtmeißer, senechal du royaume, eut avec plusieurs ministres etrangers une entrevue. Dans le même rems arrivoit à Stockholm le baron d'E cars, chargé d'une mission particuliere du comte d'Arto s.

Ces démarches & ces conferences indiquent affez qu'il est encore sérieusement question des affaires de France dans les cabinets de Stockholm & de Pétersbourg. Si, à la nouvelle de l'acceptation de Louis XVI, les préparatifs militaires ont été suspendus, on présume que l'affaire n'est que renvoyée & non abandonnée. On prétend même qu'il existe dejà entre la

Russie & la Suede une convention à ce sujet.

Cceux qui connoissent le caractere romanesque des deux fouverains auxquels on attribue cette convention, font tentes d'y ajouter foi : mais quand on conf dere combies il en coûteroit d'hommes & dargent pour une entreprise contre la France, on juge qu'ils ne peuvent avoir contracté un tel en-gement sans s'être affurés du concours de toutes les autres puissances, & que si l'impératrice de Russie & le roi de Suede fe mettent seuls en avant, c'eft qu'ils sont hors de toute atteinte de la part des François, & que, sans se compromettre, ils donnent par-là aux ca igrons un espoir suffisant pour leur attirer des renførts & les empêcher de fe disperfer. Il eft cependant à présuser que la mort du prince Potenikin appor-tera quelque changement à cette politique russe.

Extraie d'une lettre de Coblentz, du premier novembre.

L'ennui est le moindre des maux qu'on éprouve ici. Le grand combre de malheureux qui sollicitent des secours & qu'on ne peut soulager, déchire l'ame. A cette cruelle position se joint la jalousse & l'amour-propre. Celui à qui les princes ont chuchote le matin, prend le soir un air d'importance désolant pour les autres.

Escore si l'on avoit quelque connoissance de l'avenir : mais tandis que les uns cous berceat de l'espérance d'être soutenus de l'Europe entiere, d'autres nous assurent, & la tranquillite générale se le prouve que trop, que nous sommes abandoanés par-tout. Jeudi dernier, M. le comte d'Artois eut une conférence affez longue avec M. de Calenne, qui sortit mecontent. Il se prépare à nous quitter, après avoir fait la mouche du coche.

Nous devons être très-convaincus que l'empereur n'entreprendra rien, & que sans lui nul autre n'osera attaquer la Prance. Que peuvent la Russie & la Suede? Envoie-t-an des armées à ciaq ou fix cents lieues de chez soi? De ja plusieurs de nous prenuent le parti d'aller en France en semestre. Si l'avenir ne devient pas plus consolant pour nous, bientôt

sout se diffipera en sumée.

# FRANCE.

# De Paris, le 13 novembre.

M. Charles Lameth vient de se signaler par un nouveau trait de bravoure chevaleresque. Pendant le tems de l'assemblé consituante, les nobles aristocrates n'avoient cessé de provoquer M. Charles Lameth : il leur avoit répondu que lorqu'il cefferoit d'être inviolable , il rendroit raison à ceux qui se croyent insultés.

Lors de la difiolution de l'affemblée constituente, ces nobles émigres à Coblence & à Worms l'ont sommé de venir tenit La parole; & pour que la partie fût égale, ils l'ont invité à de readre sur la frontiere. M. Charles Lameth n'a pas hesité l

un moment de se rendre à cet appel. Ses freres & ses amis ont voulu partir avec lui, pour se battre avec les aritlocrates, dans le même tems qu'une faction puillante les denençoit à la France entiere comme des citoyens dangereux, & des ennemis de la constitution.

Arrive sur la frontiere, M. Charles Lameth a sait annoncer aux provocateurs qu'il s'etoit rendu à leur invitation. Ils ont répondu qu'il étoit trop avant sur les terres de France, & l'ont somme de s'avancer. M. Charles Lameth & ses braves compagnons se sont rendus à un village exactement sur la frontiere, & en ont fur-le-champ averti les nobles émigrans, Ils ne s'attendoient pas à ce nouveau défi, & ils ont refuse le combat. M. Lameth a abandonné le champ de bataille, oué par ceux qui font une vertu du point d honseur, mais blame par ceux qui mettent la loi au-dessus de ce prétenda acte d'honneur.

M. Navier, député de la Côte d'Or, déja counu, même avant la révolu ion, par de mâles & éloquens ouvrages qui l'ont preparée, est un de ceux qui plaide pour que la chgnit de l'assemblée foit maintenue. Il vient de publier une lettre contre M. la Croix au sujet du fameux decret du 10 novembre. Lor qu'il fut quesion de déclarer cuupables de conjura, tion & dignes de mort par le seul fait de leur abience les princes & les sonctionnaires publics qui ne seront pas rentra en France avant le premier janvier 1791. M. Quatremere demanda à lire l'arrice de la déclaration des droits qu'un te décret renversoit directement, Mais M. de la Croix & quel ques autres députés demanderent à grands eris que la dif cussion sût sermee. Si M. le president, d't à cette occason M. Navier, ne m'avoit pas resusé obsinément la parole qu'il se laisse dérober tant de fois si complaisament, j'auron det que la demande de M. la Croix & de fes partifans stol déchonorante pour l'affemblée & criminelle de leur part que refuser d'entendre la lecture de la loi, c'etoit prétende mettre la raison ou son caprice au-desses de la loi . & com mettre un verltable delit; que ceux qui oat juré fidelite! la conflitution, & qui s'opposent à ce que ses disposition soiest connues, sont des parjures.

Adrès avoir prouvé qu'il avoit eu raifon de traiter dans le sein de l'astemblée même cette conduite de tyrannie odisus. il dit que M. de la Croix semble s'être attribue le ridicul office de préfet, & l'exerce d'une maniere contraire à la de cerce & prejudiciable au bon ordre; qu'il ex tems que majorité de l'assemblée saine & pure, enentiellement devous au maintien de la liberté & de la constitution, s'affranchis du despotisme qu'une minorité turbulente ne cesse d'exercer a grand condale de tous les gens de bien & au grand den seent de la chofe publique; que ces miférables farces degu dent l'affesiblée & la feront tomber dans le mepris ; que libert fera bientot perdue & la confitution renverfée, fi tou jours & toujours les décrets effentiels ne se rendent qu'au moye d'un vacarine épouvantable; fi quelques individus qui crois faire un parti, ne sont pas ramenés à leur nullité primities & fi les houmes faits pour honorer l'affemblée & sauver république, ne presnent la place qu'ils doivent occuper.

Quant à ces messieurs, diross-nous en finissant avec M. No vier, qui prediguent le nom de minissériels à ceux qui ne pa tagent pas leur exa'tation, ou réelle, ou factice, qui appe lent noblement du nom darifiocrates tous ceux qui réclanes le maintien de l'ordre & des autorités conflituées, sans lequi la liberté s'évancuit, je leur permets de tout dire sur no compte. Nos preuves de patriotique sont faites depuis long tems; & ce n'eft pas d'eux que je prendiai des leçons po bien remplir mes devoirs & servir mon pays.

Lettre ac tivemen trer en SI

Vos éviter d bleffe pe fes chate & tous trompé Que vo fans dou tous les Elle s'ef avril vo mains c fense; s n omens la Fran paru de lant ôter vous te compie tion qu vous on ont app pour n cette pr re igion accepté délire d perdu d figné d jemé ve qui ett nom au gittrats le chef dans sa fait le l

» Lie dans le pés de leur, e troupe. fire , no celler; faifira i duite fe nôrre. » L

rentrer chose f celui or vous d & de fe les vôt Nous

> Ce 2 S ( Presid

Avar motion ocrates. ençoit à des en-

annoncer tion. Ils France, es braves nt fur la migrans, nt refuse bataille, ur , mais prétenda

, même rages qui la dignita aue lettre o novempience les as rentres uatremere qu'un tel x & quel. ue la dife occasion a parole, t, jauros ifans stoil eur part prétendi & com fidelite i disposition

aiter das e odieule, la ridicult re à la de ms que l nt devous affranchil exercera and detri rces degra ris; que l ée, li tou u'au moyel qui croica primitive & fauver

cuper. vec M. Na qui ne par qui appe i réclames fans leque re fur mo epuis long eçons pou

ses amis Lettre adressee par M. le marquis de Laqueuille au roi, relatitivement à sa proclamation, pour engager les émigrans à rentrer en Fra ce.

Vos fideles sujets n'ont abandonné leur patrie que pour éviter de nouveaux crimes à une nation égarce. Votre no-blesse persécutée sans cesse, a vu ses propriétés dévassées, fes châteaux incendies; plufieurs d'entre eux ont été maffacrés, & tous ont, plus ou moins, éprouvé la fureur d'un peuple trompé par les factieux qui vous ont ravi votre autorité. Que voul ez-vous que fît votre noblesse? Se défendre? Non fans doute. Vous avez donne un exemple contraire; & dans tous les tems, la noblesse françoise s'est modelée sur ses rois. Elle s'est rassemblee autour du trone le 28 février : le 18 avril vous l'avez vue, cedant à vos ordres, déposer en vos mains ces armes qu'elle n'avoit prises que pour votre dé-fense; son devoir étoit de vous entourer dans ces funestes nomens qui, depuis le 5 octobre, ont fait de la capitale de la France la prison du meilleur des rois. Mais vous avez paru desirer qu'elle s'éloignar pour votre propre sûreté, voulant ôter jufqa'au moindre pretexte à tous les scélérats qui vous tenoient cautif. Non, sire, vous ne pouvez regarder comme vos vrais amis ceux qui obé roient à une proclamation que vos geoliers vous ont force de signer, comme ils vous ont force d'accepter leurs crimes & leurs erreurs qu'ils ont appelle constitution. Nous respections trop votre majerte pour ne pas attelier qu'elle déiapprouve autant que nous

cette prétendue conflitut on, qui attaque en même-tems notre re igion & votre pussance. Notre roi pourroit-il jamais avoir

accepté d'être le chef du schisme, & partager le ridicule délire de ceux qui ont cru abolir la noblesse? Il n'a jamais

perdu de vue le ferment de son sacre, & son vœu est configné dans sa déclaration du 23 juis. Quelles lois votre ma-

jené vent-elle que nous lui aidions à soutenir? Rien de ce

qui est écnané de cette assemb ée illégale ne peut porter ce

nom auguste. Qu'on nous rende nos anciennes loix, nos ma-

gistrats qui en étoient les dépositaires, notée roi qui en étoit le chef; & votre noblesse, vous ayant à sa tête, rentrera dans sa patrie pour y rétablir l'empire de ces loix qui ont fait le bonheur de l'empire depuis 1400 ans. » Le bonheur n'est ni dans notre infortunee patrie, ni dans les pays que nous habitons. Nos cœurs sans cesse occupes de notre roi & de la France, les contemplent avec douleur, entre la banqueroute & la famine, persécutés par une troupe de factieux que nous voulions punir ou diffiper. An! fire, nous connoissons vos chagrins, & voudrions les faire celler; mais nous sommes surs de les accroître, si nous obéssesons à une invitation qui ne peut être émance de vous. On saisira nos biens, on les dévanera; n'importe : par notre conduite ferme & soutenue, nous sauverons votre honneur & le

» Le tems sans doute n'est pas éloigné où votre noblesse rentrera, sous la conduite de vos augustes freres, chaque chose fera remise à sa place, & son plus beau moment sera celui où, après vous avoir r-ndu votre trone, elle pourra vous donner des preuves de son obéffance, de son respect & de son amour. Alors elle oubliera ses malheurs, & jamais les rôtres.

Nous fommes, &c. (Signe') le marquis de Laqueuille.

Ce 27 octobre 1791.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE. (Présidence de M. Vaublanc, en l'absence de M. Vergniaux). Seance du samedi 12 novembre.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, on a renouvelle une motion dejà faite plusieurs sois, pour commencer la séance à

neuf heures; mais cette proposition n'a pas été accueillie. Une ma fon de Saint-Malo offre à l'aisemblée un vaileau, pour aller au secours des co'onies; reavoi au pouvoir exécutif. Un membre de l'assemble qui a recu 200 liv. au-delà de son traitement, les remet sur le bareau; renvoyé à la caisse de l'extraordinaire.

M.... fait un rapport sur la collation des décrets; un se-cond rapport a éte fait au nom du comité de navire, & l'aisemblée a décreté que les capitaines de marine seroient admis au grade d'enseignes non entretenus; sans subir l'examen de la théorie, et sans avoir servi neuf mois sur les vaisseaux de l'état.

M. le president a donné lecture d'un placet presente par une femme ide soixante-dix ans, enceinte et insortunée; renvoyé

au comité de secours. M. Basyre qui s'étoit condamné à un long slence, a pris la parole, et il a fait lesture d'une lettre cerite de Paris du 30 octobre, par M. Varnier à M.... de Dijon; voici l'extrait de cette lettre, qui prouve qu'il n'est point de moyens que n'est-ployent les emigrans pour ebranler le patriotisme des citoyens

### MONSIEUR,

Recevez mon compliment sur l'adresse avec laquelle vous faites passer nos employes sur nos frontieres; je vous invite à continuer, mais sur-tout, ne faites pas patter hors du royaume des hommes marie, parce qu'ils pourroient trahir leur secret auprès de leurs femmes. Les soixante-deux employés arrivés à Coblentz y ost été bien reçus : on en est fort content ; faites croire à ceux que vous enverrez, qu'ils vont sur les frontieres, et comme ces hormes-la se conduisent par l'intérêt, ditesleur qu'ils feront de bonnes prises. Je vous ai obtenu 500 livres que je vons envoie.

On est fort content de M. Tardy, qui fait passer ces em-ployés hors des frontieres avec beaucoup d'adresse; ilue leur donne de l'argent quo lorsqu'ils en manquent pour faire leur route. . Si vous trouvez de beaux hommes à qui il ne manque que de l'argent, il faut leur en offrir; si on parviert à reunir à Co-blentz une armée de vingt-cinq mille hommes, les connoisseurs assurent que les gardes nationales fuiront bientôt jusqu'à Paris ; l'assemblée nationale étant dans le plus grand discrédit, elle n'attendra pas pour se séparer qu'elle soit chassée, &c., ainsi vous voyez que la contre-révolution seroit bientôt faite...
M. Basyre a déposé cette lettre sur le bureau; quelques mem-

bres out demande que le sieur Varnier sût arrête & traduit à la barre; après des débats orageux, l'assemblée a décrété que l'individu accusé seroit seulement traduit à la barre.

Un membre de la députation du Haut-Rhin avoit commencé la lecture d'un arrêté du directoire de son département , pour prévenir les effets des troubles religieux, lorsque le ministre de la just ce, suivi des autres ministres, a demandé à être introduit dans l'assemblée, pour un message du roi. Je viens apporter à l'assemblée, a dit le ministre de la justice, la sanction de plufieurs décrets ; quant à celui du 9 novembre, contre les émigrans, sa majesté l'examinera. Sa majesté me charge expressement de vous dire qu'elle eut volontiers accepté quelques dispositions de la loi, à laquelle elle se voit forcee de resuser la sanction royale.... Ici le ministre a été interrompu par M. L'acroix, qui a demandé si le message du roi étoit contresigné par le roi. M. Duport a repondu que la sanction étoit contresignée par le roi, mais non pas le memoire dont il frisoit le Aure. Plusieurs voix confuses se sont élevées du fond de la saile, & M. le président a accordé la parole à M. Reboul, qui a observé que fi l'as-semblée entendoit les motifs du resus de la sanction, alors le roi auroit l'initiative. Cest la plus grande marque d'attachement à la constitution, a dit alors M. Cambon, que le roi vient de donger, en refusant sa sanction au decret que nous avons rendu;

1 vient de montrer qu'il est libre au milieu de ses peuples, mais il n'a point de compte à rous rendre de son refus. Ce qu'a dit M. Cambon a été profond ment senti par l'assemblee, & fon discours a été couvert d'applaudissemens. M. le ministre a fait alors quelques observations, mais le président lui a ôté la parole, pour la donner aux orateurs qui la récla-moient. M. Bertrand, ministre de la marine, & M. Duport, ont de souveau observé qu'ils venoient rendre compte à l'assemb ée des mesures prises par le roi contre les émigrans : malgre cette observation, ils n'ont pas été entendus, & l'assemblee a passe à l'ordre du jour.

Le ministre de l'intérieur a pris la parole, pour rendre compte des évenemens & des troubles de Caen; il a dit qu'il n'avoit reçu qu'une lettre peu circonstanciée du directoire du département, qui annonçoit que la ville de Caen se trouvoit dépourvue de forces pour en imposer aux malveillans.

Il a ajouté, qu'il avoit conféré avec le ministre de la guerre, pour envoyer des troupes dans cette ville. Un membre de la députation du Calvados a demandé qu'on n'envoyat pas des troupes on ligne fur la demande du département. Cette opinion a été Soutenue par M. Fauchet, qui a appelle les soupcons sur les de l'animadversson publique. Il ajoutoit, que le directoire, de concert avec le ministre de l'interieur, avoit pris un arrêté

qui étoit la cause des troubles. M. Fauchet a sortement intifié pour qu'il ne fût point envoyé de troupes.

Comme l'orateur avoit dit que le directoire avoit fait éloigner de régiment d'Aunis, contre le vœu de la municipalité, & que de courier n'étoit point encore parti; le ministre de l'intérieur a répondu que le département avoit au contraire demandé que le regiment d'Aunis renat à Caen, & que n'ayant pas connoisfance du décret, portant envoi d'un courier, il n'avoit pu

M. Lacroix a demandé la question préalable, sur la proposition de M. Fauchet, qui avoit demande qu'on suspendit l'envoi des troupes. Après quelques débats, l'assemblée a passé à l'ordre

Un officier de la gendarmerie a rendu compte de la mission dont il avoit éré chargé, pour faire arrêter le sieur Varoier. Le sieur Varnier se trouvoit sorti de son hôtel depuis huit heures du matin; M. Couthon a demandé alors, qu'on prononcat le décret d'accusation; M. Goujon s'est oppose à cette propolition; qui vous affure, disoir-il, que la signature de la settre est de M. Varnier? M. Lacroix s'est étonne de ce qu'on proposoit une parcille chi & on sérieusement ; qui assure M. Goujeon que la figuature n'est pas de M. Varnier, le parti le plus sur est de décréter l'accusation; M. Gadet a désendu la motion de M. Lacroix, & il a soutenu que l'assemblée ne pouvoit se resuser à l'adopter sans être regardée comme complice de la conjugation contre la patrie. Il a pensé qu'il suffisoit de justi-Ler l'existence du dolit, pour prononcer le décret d'accusation.

Vainement M. Dumolar s'est levé pour parler en faveur de da liberté individuelle; vainement M. Léopold a observé que les choses étaient au même état où elles étoient lorsque l'on s'étoit contenté de décréter que le fieur Varnier fût traduit à la barre, M. Basyre est monté à la tribune pour affirmer que la lettre étoit de la main de M. Varnier ; une seconde lecture de la Settre a été faite, & elle a convaincu l'affemblée de l'existence du délit : tous les suffrages se sont réunis pour porter le décret Wasculation.

M. Navice a demanda que le décret portat sur le correspon-

dant du fieur Varnier & sur le fieur Tardy, mais l'affemblés a passe à l'ordre du jour. Sur ces entrefaites, on a reçu la nouvelle de l'arrestation de M. Varaier, & la discussion s'est ouverte sur la question de savoir, si le fieur Varnier seroit

\* Ecole du commerce, dirigée par M. Dubuse, agréable. ment firuée à Vincennes, dont la porte communique dans le bois, où les éleves ont leur gymnase, passent leurs récreations en exercice, course, &c.

### Plan des Etudes.

Depuis sept heures du matin jusqu'à dix, Leçons d'Ecriture & de Grammaire Françoise: depuis onze jusqu'à une heure, Classe Angloise, tenue par un Anglois qui fait parler sa langue toute la journée: depuis deux heures jusqu'à quatre, Classe en forme de Bureau, où les Eleves sont toutes sortes de correspondances, changes étrangers, & tiennent les livres: depuis quatre heures jusqu'à cinq & demie, Leçons alternatives de Dessin, de Danse, d'Escrime, de Musique, &c. ou récréation. Depuis cinq heures & demie jusqu'à sept, Mathématiques, Géographie, Navigation sur un vaisseau national.

Les jours de congé sont employés à visiter les manufactures & atte-

Les jours de congé font employés à vifiter les manufactures & atte-liers, pour connoître les matières premières, ainfi que leurs manutea-tions, ou bien à prendre des notions d'agriculture. Les Eleves de cette maifon fe nomment entr'eux tous les trois mois, & par la voie du ferutia, un juge de paix, deux assesseurs & un greffier, qui connoissent & prononcent sur les sautes commisse parmi eux. Cette méthode à la fois rectifie leurs idées, forme leur judiciaire, leur apprend de bonne heure à être justes, à connoître les loix, les hommes, leurs semblables, & les dispose à occuper les emplois auxquels la nouvelle constitution leur permet d'afpirer. Ensin, cet Instituteur ne néglige rien pour former des hommes propres à la fociété.

Le prix de la pension est proportionné aux études.

Paiement des six premiers mois 1791. Lettre M.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

| Amsterdam 43 4. 18. | Cadix 19. 4.                    |
|---------------------|---------------------------------|
| Hambourg 240 1.     | Gênes 118.                      |
| Londres 22 1.       | Livourne 128.                   |
| Madrid 19. 5.       | Lyon. Pay. des Saints. 3. 4. p. |
|                     |                                 |

### Cours DES EFFETS PUBLICS.

### Du 12 novembre 1791.

| A. dus Irder de 2500 liz 2305. 7 3. 5.                |
|---|
| Emprunt d'offebre, de 500 livo 473.                   |
| Smor. de d c. 1782, quitt. de in 1 7. 2 1. 1 4. 3. b. |
| Enp. de 125 millione, d c. 1764 15 4. 8. 4. 8. b.     |
| Fran. de to millios, pre bulletias 22.b.              |
| Ide +, fars bulletines 11 7, 12, 5.                   |
| Idem, sorti en viager 23 1. b.                        |
| bulletie 101. ½, 1.                                   |
| Reconnoissance de Bulletins 105.                      |
| Act. s. de lade 1305. 4. 3. 4. 1. 1299. 98. 97.       |
| Gaire d'Tfeo at 4000. 5. 4000. 3999. 95.              |
| 3: i-Cai e 1998. 97. 98. 96. 92.                      |
| Quittance des Eaux de Paris 559.                      |
| 6 2 1. de 30 millio m, d'août 1789 2 1. 3. 1. 2. b.   |
| Afur. soutre les lde and 640. 41. 42. 41. 40.         |
| Idem, & vic 755. 54.                                  |
|   |

### CONTRATS.

| Premiere   | claffe | . 2 5 | pour 10  | 0      |   |   | 96  | 4. 96.  |
|------------|--------|-------|----------|--------|---|---|-----|---------|
| 2°. Classe | , à 5  | pour  | 100 fuj. | au 15  | e |   |     | 88 3.   |
| 3º. Claffe | , 25   | pour  | 100 fuj. | au 10e |   | 8 | 5 3 | . 4. 4. |

traduit à la barre. (La suite à demain.)

qui, bla tendent pas la p Effort fera pas Vous fereniffi: à rendre vous ne fenté : ] s'il en claration modérat de leur timens.

> Dejà vous; la nation a fervez v

Saint-H

que do

relatifs

d'égalite mais il

ariftocra

& dont

l'accept.

au doge

le doge

plus gra

Discours

Sen

Jé vo

tié. Vou

de fon a Une

le livre

du choc

rolonté

fortune

veaux é ration c

-Ceux

quer l'o

Ceux-

Je joi

I